

ASSOCIATION DES MARCHES DU FINISTERE – SUBVENTION ANNUELLE

VU la délibération en date du 18 février 1994, majorant les tarifs des droits de place de 10 %, afin de les reverser sous forme de subvention à l'association des commerçants non sédentaires du Finistère pour la promotion des marchés,

CONSIDERANT que, pour l'année 2016, les droits de place se sont élevés à 16 305.68 €,

CONSIDERANT la proposition de versement d'une subvention d'un montant de 1 630.56 € à l'association de promotion des marchés du Finistère,

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 31 janvier 2017,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 1 630.56 € à l'association de promotion des marchés du Finistère.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 février 2017.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le...**1.4.FEV.2017**
Et de la publication, le...**1.7.FEV.2017**...
Fait à Landivisiau, le...**1.4.FEV.2017**...
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.